

05460 ABRIES Tél.: 04 92 46 71 03 Fax: 04 92 46 83 70 mairie.abries@wanadoo.fr http://mairie.abries.free.fr

COMMUNE D'ABRIES Accusé certifié exécutoire Parc Naturel Régional du Queyras Réception par le préfet : 19/02/2018 COMMUNE D

République Française 19/02/2018

Pour l'"autorité Compétente" par délégation

EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATIONS

Séance du 05 février 2018









OBJET: Autorisation au Maire à déposer des demandes de subvention pour la rénovation de la Chapelle de Pra Roubaud

N° d'ordre : 20180205 - 6

Nombre de conseillers en exercice: 11

Par suite d'une convocation en date du 31 janvier 2018, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie d'ABRIÈS le 05 février 2018 à vingt heures, sous la présidence de Monsieur Jacques BONNARDEL, Maire en exercice.

Etaient présents: Jacques BONNARDEL, Philippe DI MARCO, Emmanuel MIEGGE, Magali GARNIER, Francis PIN, Martine GROSPELLIER, Christian ANDRES, Olivier BACQUART, Robert BOURCIER

Etaient absents: Cristel FRANCESCHI (pouvoir à Olivier BACQUART), Eric DUCHENNE

Secrétaire de séance : Martine GROSPELLIER

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à déposer un dossier auprès du Conseil Département 05 et du Conseil Régional PACA afin d'obtenir une subvention pour la rénovation de la Chapelle du Pra Roubaud.

Monsieur le Maire explique que plusieurs parties de la chapelle sont en très mauvais état et nécessitent des travaux de rénovation (restauration du plancher, des menuiseries, du mobilier ; rénovation de la toiture en bardeaux de mélèze et du clocher ; enduits intérieurs et extérieurs ainsi que les décors peints).

Plan de financement prévisionnel:

DEPENSES		RECETTES	
Rénovation de la chapelle [sondages (recherche de décors peints), charpente et couverture, plancher, menuiserie, enduits extérieurs/intérieurs, drains, badigeons à la chaux]	95 000 € HT	Conseil Départemental 05 Conseil Régional PACA	22 500 € HT 22 500 € HT
		Queyras Passion	15 000 € HT
		Fondation du Patrimoine	20 000 € HT
		Commune	15 000 € HT
Montant total	95 000 € HT	Montant total	95 000 € HT

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé,

et après en avoir délibéré par 10 voix pour,

APPROUVE l'exposé du Maire

APPROUVE le plan de financement prévisionnel

AUTORISE le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental 05 et du Conseil Régional PACA.

Ainsi fait et délibéré en séance, le 5 février 2018.

Le Maire Jacques BONNARDEL

Certifiée exécutoire par transmission en sous-préfecture le : 19 février 2018

